

Le site Natura 2000 de la Vallée de l'Eure



DÉPARTEMENT DE
L'EURE

Natura 2000 c'est quoi ?

- Programme issu de deux directives européennes, « Oiseaux » et « Habitats », **contribution de l'Union européenne au Sommet de la Terre de Rio (1992).**
- Politique de **développement durable des territoires à l'échelle européenne** : préserver la biodiversité par une **gestion avisée des espaces ruraux et maritimes (Financement Europe FEADER / Etats).**

Réseau de sites remarquables de par les milieux et espèces qu'ils abritent, identifiés comme en diminution à l'échelle européenne.

En France, Natura 2000 repose sur le volontariat des acteurs de ces territoires => contraintes a minima. Objectif = comment concilier au mieux les activités humaines et la biodiversité (pas de « mise sous cloche »).

Natura 2000 c'est quoi ?

RÉSEAU NATURA 2000 EN FRANCE

34%

de la surface
marine de la zone
économique exclusive

12,9%

de la surface
terrestre
métropolitaine
soit 7 millions d'hectares

Landes et
milieux ouverts



26%

Zones
agricoles



15%

Territoires
artificialisés



2%

Forêts



35%

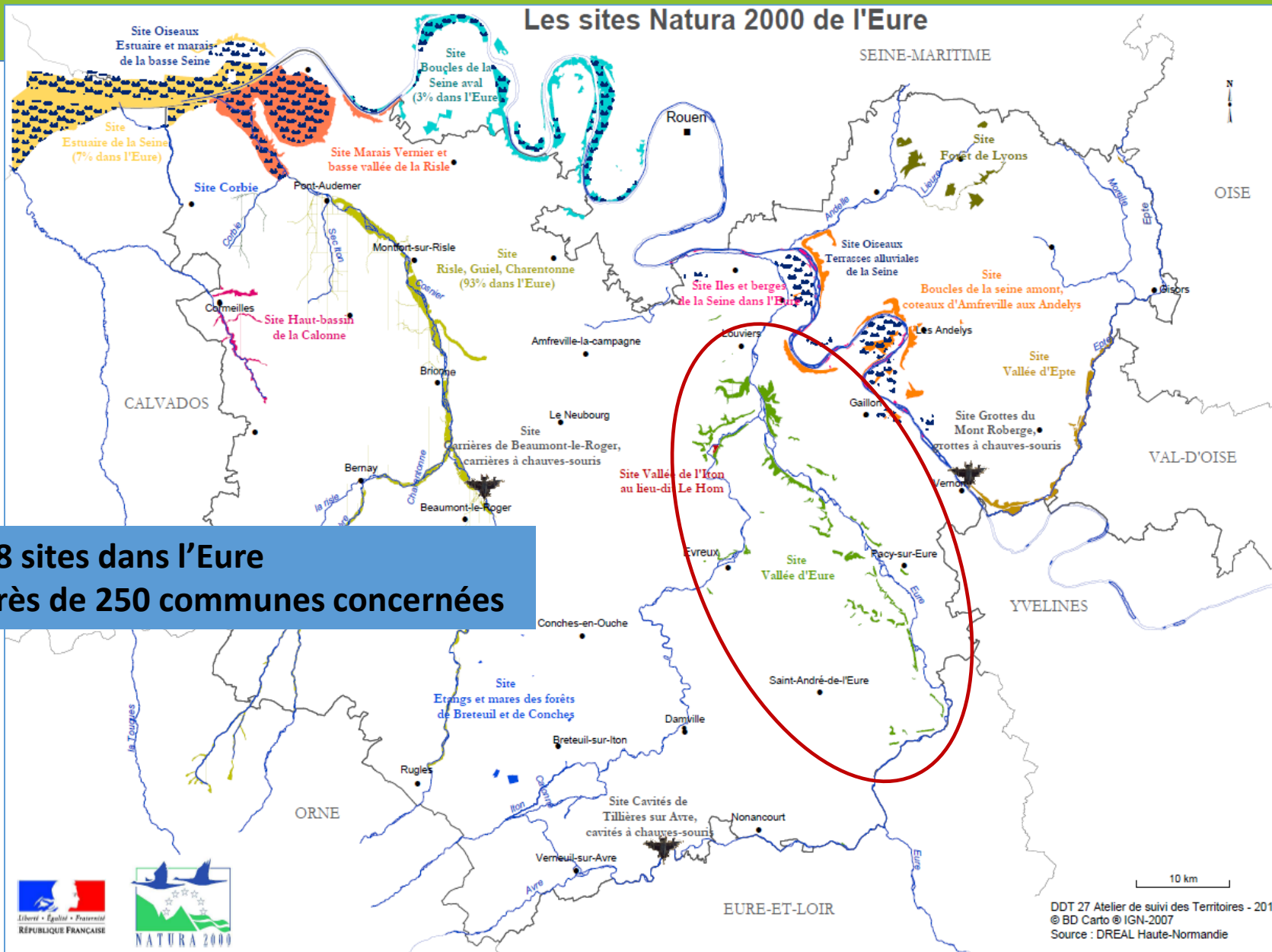
Zones
humides



22%

Natura 2000 dans l'Eure

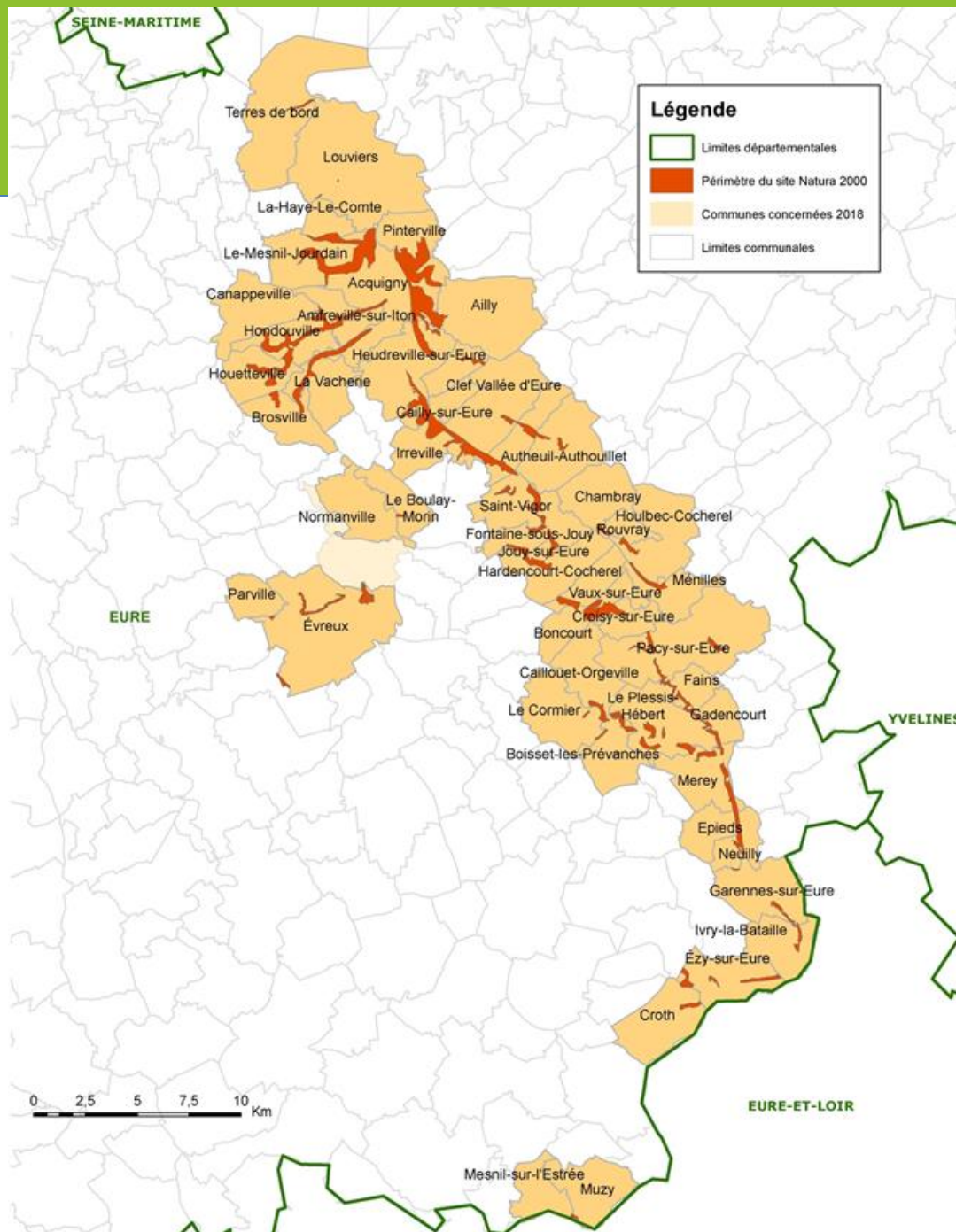
Les sites Natura 2000 de l'Eure



18 sites dans l'Eure
Près de 250 communes concernées



Site Vallée d'Eure FR2300128



Limite Nord : Terres de Bord

Limite Sud : Mesnil-sur-l'Estrée

Localisé sur les versants de la **vallée de l'Eure** et de la **vallée de l'Iton** (en aval d'Evreux)

Région, Département :
Normandie, Eure (27)

Superficie : 2 981 ha

Nombre de communes : 49

% du site en SAU : 8,5 %

% du site en forêt : 79 %

% du site en milieu naturel hors forêt hors SAU : 10 %

5 EPCI eurois,
1 EPCI eurélien

10 ENS au sein du territoire

Un document d'objectifs

Document fixant les objectifs de gestion durable et définissant les mesures de gestion

5 tomes :

Tome 1 : état des lieux du site

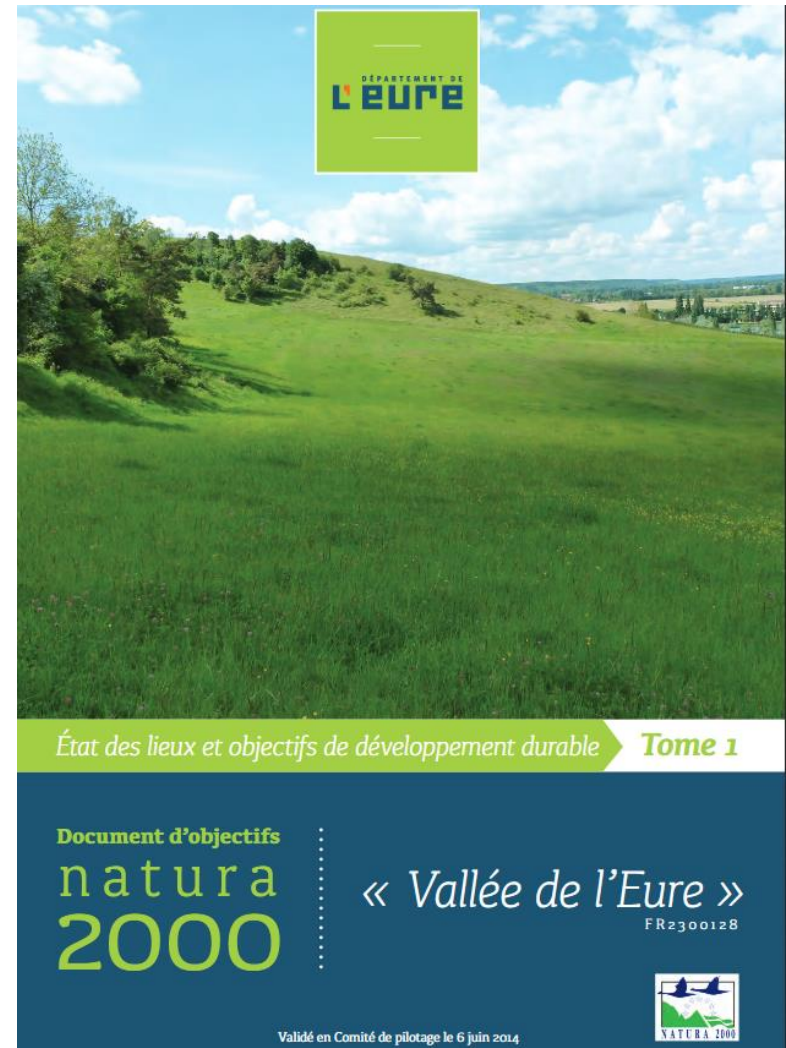
Tome 2 : mesures de gestion

Tome 3 : la charte Natura 2000

Tome 4 : la cartographie du site

Tome 5 : les annexes

Consultable en mairie



Un comité de pilotage

Composition :

- Représentants des collectivités territoriales concernées et leurs groupements
- Représentants de propriétaires, exploitants, usagers, associations de protection de la nature, scientifiques
- Représentants de l'État participant aux travaux du comité de pilotage à titre consultatif

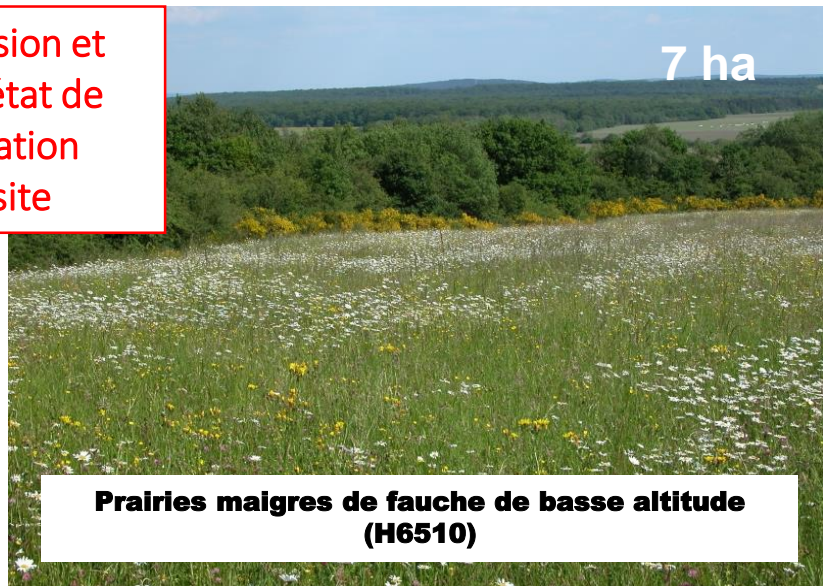
Principe de fonctionnement :

- Création par arrêté préfectoral (pour chaque site)
- 1ère réunion présidée par le Préfet
- Désignation du président et du maître d'ouvrage de la rédaction / animation du document d'objectifs (DOCOb) par et parmi les collectivités du territoire

Les habitats et espèces d'intérêt communautaire en milieux ouverts



En régression et mauvais état de conservation sur le site



Habitat ↓ *d'espèces*



Habitats d'intérêt communautaires, rares et vulnérables dans la région
Abrtent des espèces patrimoniales

Les habitats d'intérêt communautaire en milieux forestiers

2,5 ha

Hêtraies-chênaies atlantiques à Houx (H9120)

1136 ha

Hêtraies-chênaies atlantiques à Lauréole ou à Jacinthe des bois (H9130)

Grottes non-exploitées par le tourisme (H8310)

37 ha

Frênaies de ravins atlantiques à Scolopendre (H9180)

Habitats d'intérêt communautaires et espèce dits « prioritaires »

Habitat ↓ *d'espèce*

Murin de Bechstein

7 espèces d'intérêt communautaire au total
Chauve-souris / Insectes



Grand Rhinolophe



Grand murin



Murin de Bechstein



Lucane cerf-volant



**Murin à oreilles
échancrées**



Damier de la Succise



Ecaille chinée

Une batterie d'outils à destination des particuliers / agriculteurs / collectivités

- **Des contrats Natura 2000**
 - **Conditions d'éligibilité** : propriétaire ou ayant droit, structure
 - **Milieus ciblés** : ouverts non-agricoles, forestiers
 - **Diagnostic environnemental** au préalable : réalisé par la structure animatrice (localisation habitats, espèces et opérations prévues)
 - **Engagements sur 5 ans** : rémunérés / non rémunérés
 - **Montant des aides** : 80 à 100 % des dépenses éligibles
 - Dossier contrôlable (Fond Européens)
 - Parfois mise en place de suivi scientifique

- **Une charte Natura 2000 (cf diapos suivantes)**

- **Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) sur surfaces déclarées PAC**

Exemple de contrat Natura 2000

Fond de Sassay / Commune d'Ezy-sur-Eure

Présentation générale du site

16 parcelles concernées : 5,48 Ha, dont 4,28 Ha concernés par les engagements Natura 2000

Au sein de l'ENS des Côtes pelées (4,42 Ha)

Parcelles communales

Convention de gestion avec le Conservatoire d'espaces naturels

Le site d'Ezy-sur-Eure constitue une des rares zones dans le sud de la Vallée de l'Eure où subsistent encore des pelouses calcicoles xéro-thermophiles (0,5 % de l'habitat H6210 du site), avec la présence d'espèces méridionales remarquables.

2 Habitats d'intérêt communautaire identifiés :

H6210 – Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires

H6210(*) – Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Sites d'orchidées remarquables)

+ de nombreuses espèces patrimoniales



(CenHN©)

Aperçu de la parcelle concernée par le contrat



Ecaille chinée



Murin à oreilles échancrées

en Normandie

RTEMENT DE
Normandie

Exemple de contrat Natura 2000

Fond de Sassay / Commune d'Ezy-sur-Eure

Objectifs de gestion et actions Natura 2000 mises en œuvre

Entité Constat	Objectifs	Habitat / Espèce visés	Numéro et intitulé de la mesure
<p>Pelouses calcaires globalement en bon état mais certains secteurs sont dominés par le Brachypode penné et embroussaillés</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretien des pelouses existantes. ▪ Poursuivre la restauration des pelouses débroussaillées précédemment. ▪ Reconstituer des pelouses. ▪ Limiter l'envahissement par les arbustes et les rejets ligneux sur les pelouses et ourlets (un piquetage sera toutefois maintenu pour favoriser l'hétérogénéité du milieu). ▪ Conserver/rétablir l'ensoleillement maximal et les conditions stationnelles chaudes favorables aux pelouses calcaires. ▪ Favoriser l'hétérogénéité du milieu en maintenant des bosquets (fruticées) et des individus isolés. ▪ Conserver/rétablir l'oligotrophie du sol 	<p>H6210(*) E1078* Chiroptères</p>	<p>Action E1 (A32303R/N03Ri) Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique</p> <p>Action E3 (A32305R/N05R) Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger</p>



La charte Natura 2000 : conditions d'engagement

Cahier des charges complémentaire des contrats Natura 2000

(Tome 3 du Document d'objectifs du site Natura 2000 de la Vallée de l'Eure)

Engagements en fonction du type de milieu concerné et des activités

Engagement à la parcelle cadastrale

Engagement moral

La plupart des mesures sont des actions de gestion courante peu contraignantes

Conditions d'éligibilité : propriétaire ou ayant droit, structure

Milieus ciblés : tous types de milieux (ouverts ou forestiers)

Adhésion volontaire à des engagements et à des recommandations de types de « bonnes pratiques » sur les parcelles incluses dans le site

=> Reconnaissance d'un engagement en faveur des milieux et des espèces

Engagements sur 5 ans

Exonération possible de la TFNB en contrepartie

L'évaluation des incidences Natura 2000

Cette procédure concerne les projets susceptibles d'affecter les habitats ou espèces d'intérêt communautaire présents dans un site Natura 2000

= Projets soumis à autorisation ou approbation administrative dont la réalisation est de nature à affecter de façon notable le site Natura 2000 (cf listes)

- Un projet d'activité ou d'aménagement
- Un document de planification
- Une manifestation en milieu naturel (sportive, etc...)

Cette évaluation est de la responsabilité du pétitionnaire.

Toutes les informations sur le site des services de l'Etat dans l'Eure :

<https://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Politique-de-l-eau-et-de-la-nature/Nature/Natura-2000/Evaluation-des-incidences-Natura-2000>

- Liste des activités / projets soumis à évaluation des incidences
- Formulaire d'évaluation des incidences